



**COMMISSION  
TRANSPORT, SECURITE, MOBILITE**

**Rapport (public)  
de la séance du lundi 26 avril 2021 à 19h00  
Mairie de Corsier**

---

**Présent(e)s** : M. Killian SUDAN Président  
Mme Dominique BAUMBERGER  
M. Adrien COCHET  
M. Federico GIACOBINO  
Mme Catherine ODIER  
M. Laurent PECCOUD  
Mme Marine RYSER  
  
M. Christophe BAUMBERGER Adjoint

**ORDRE DU JOUR**

1. **Approbation de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2021, conjointe avec la commission urbanisme, constructions et patrimoine**
3. **Point de situation sur la sécurité**
4. **Point de situation sur le projet de la Voie bleue**
5. **Statuts de l'ORPC-Lac**
6. **Communications de l'Exécutif**
7. **Divers**

**1. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2021, conjointe avec la commission urbanisme, constructions et patrimoine**

Le procès-verbal de la séance du 8 février 2021 conjointe avec la commission de l'urbanisme, constructions et patrimoine est approuvé à l'unanimité sous réserve de légères modifications.

**3. Point de situation sur la sécurité**

M. l'Adjoint informe de contrôles de police dans le périmètre NGS avec pour conséquence la signature par l'Exécutif d'interdictions de zones pour des mineurs et de jeunes adultes.

Par ailleurs, la commune a mandaté l'entreprise de sécurité GPA pour des patrouilles sur toute la commune de Corsier en plus des prestations assurées par Python Sécurité et les TSHM.

Les commissaires débattent de l'utilité d'une vidéosurveillance.

Il est rappelé que la pose de caméras dans le préau est soumise à la LIPAD et à son règlement d'application et requiert l'autorisation du DIP.

M. le Président met aux voix une entrée en matière sur le principe d'une vidéosurveillance sur les points sensibles de la commune à savoir le NGS, l'AGS et le quai de Corsier.

**Par 5 oui et 1 abstention, la commission préavise positivement le principe d'avoir une vidéosurveillance sur plusieurs points sensibles de la commune (NGS, AGS, Quai) et que des devis soient demandés pour l'installation de caméras sur les trois périmètres.**

#### **4. Point de situation sur le projet de la Voie bleue**

M. l'Adjoint rappelle que l'Exécutif participe à toutes les discussions en formulant des exigences. Le projet pourrait démarrer d'ici à 2 ans ½ avec une phase test de 3 ans.

Les commissaires passent en revue les points à négocier par l'Exécutif avec les acteurs privés-publics de la Voie bleue.

La commission demande à l'Exécutif à être vigilant et à traiter les points suivants : une zone piétonne sur le quai de Corsier, l'aménagement d'un parking 2 roues et d'un point de récupération, une garantie d'un trafic pédestre sécurisé entre la Rte d'Hermance et le quai, l'aménagement d'un rond-point sur la Route d'Hermance, des transports publics au plus près du débarcadère, la mise en place de la vidéosurveillance sur le quai, l'accès à des WC, une voie verte sur le Chemin des Bûchilles.

M. le Président invite la commission à préaviser sur la question du financement de la Voie bleue.

**À l'unanimité des personnes présentes (6 oui), la commission est favorable à ce que l'Exécutif, dans le cadre des négociations avec les partenaires publics et privés, minimise au maximum la participation financière de Corsier dans le coût de fonctionnement de la Voie Bleue.**

L'installation de vidéosurveillance sur le quai de Corsier fait débat.

M. le Président suggère de procéder à un vote.

**Par 4 oui et 2 abstentions, la commission préavise positivement la mise en place d'une vidéosurveillance du quai en lien avec la Voie Bleue.**

#### **5. Statuts de l'ORPC-Lac**

M. l'Adjoint précise qu'il s'agit d'un simple toilettage, le document a déjà été visé par les différents secteurs juridiques des communes de l'ORPC-Lac.

M. le Président demande des précisions sur l'article 15, plus précisément s'il est prévu un quorum.

**À l'unanimité des personnes présentes (6 oui), la commission approuve les statuts modifiés tels que présentés sous réserve de la question du quorum.**

## **6. Communications de l'Exécutif**

- Chemin du Port : La vitesse autorisée est de 30 km/h maximum.
- Carrefour Rte de Thonon / Rte de Bellebouche / Route de Corsier : Les feux de signalisation seront opérationnels dès le 8 juillet 2021.
- Route du Lac (tronçon à 80 km/h) : dossier en cours.
- Fermeture de la Route de la Côte- d'Or à la circulation : La fermeture sera effective à partir du 17 mai pour une phase test de 1 année.
- La fermeture (obstacle physique) à la circulation sur le chemin des Bûchilles est en cours de discussion avec l'OCT.

## **7. Divers**

Pas de divers.

La séance est levée à 21h15

*Rapport : S. Biffiger*